Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [11]

Artikel: Rail 2000 et Rothenthurm

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278454

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rail 2000 et Rothenthurm

Deux autres sujets figurent encore à l'affiche des votations fédérales du 6 décembre : le projet Rail 2000 pour des liaisons ferroviaires plus denses et plus rapides, attaqué par un référendum, ainsi que l'initiative fédérale « pour la protection des marais », dite aussi « initiative de Rothenthurm ».

ail 2000 est un ambitieux projet de modernisation des CFF: liaisons plus fréquentes, meilleures correspondances avec moins d'attente, moins de changements de train, réduction de la durée du voyage. Devisé à 7,7 milliards de francs, en particulier parce qu'il faudra construire quatre nouveaux tronçons ferroviaires, Rail 2000 a été accepté avec enthousiasme par les Chambres fédérales. Et notamment par les députés romands, parce qu'ils ont arraché de haute lutte une modification de tracé qui permet d'améliorer les communications au pied sud du Jura.

Mais tout aussitôt après le vote des Chambres, en décembre 1986, un vent d'opposition s'est levé dans le canton de Berne contre la construction du tronçon Rothrist-Mattstetten entre Berne et Olten. La population de la région s'est révoltée, parce que la construction de cet ouvrage entraînerait la perte de quelques bonnes terres vouées à l'agriculture. La section bernoise de l'Union démocratique du centre, appuyée par des mouvements écologistes, a lancé avec succès un référendum contre la décision des Chambres. Le peuple suisse tout entier est donc invité à donner son avis le 6 décembre prochain.

Le charme discret des CFF

Rail 2000 succède au projet de « Nouvelles transversales ferroviaires » conçu par les CFF dans le cadre de la Conception globale suisse des transports. Ce projet prévoyait des liaisons rapides Nord-Sud et Est-Ouest, essentiellement en tunnel. Il n'a rencontré aucun intérêt.

Les CFF ont su en tirer une leçon. Forts de l'expérience acquise par l'introduction de l'horaire cadencé et confortés par le regain d'intérêt dévolu aux chemins de fer



Photo CFF

par une population plus sensible à la protection de l'environnement, les CFF ont commencé par lancer une opération de charme avec l'abonnement demi-prix à 100 francs. Rail 2000 procède de la même philosophie.

Pour aller plus vite, il faut construire quelques lignes supplémentaires: entre Vauderens et Villars-sur-Glâne, Mattstetten et Rothrist, Olten et Muttenz, Zurich-Aéroport et Winterthour. Quatre tronçons devisés à 5,4 milliards. S'y ajoutent 1,3 milliard pour l'achat d'un nouveau matériel roulant et 1 milliard pour les chemins de fer privés et le tunnel de la Vereina (arraché de haute lutte par le conseiller fédéral Leon Schlumpf pour désenclaver l'Engadine et la vallée de Müstair). Le tout à la charge de la Confédération selon un plan financier déjà établi.

Tous les partis politiques soutiennent «Rail 2000», y compris la Fédération

suisse des partis écologistes et les organisations écologistes d'importance nationale.

Place d'armes contre marais

Rothenthurm, village situé dans le canton de Schwytz, symbolise à la fois un biotope précieux, un des derniers hauts marais d'Europe et un projet de place d'armes qui a donné naissance à un mouvement d'opposition, associant des paysans de l'endroit, propriétaires ou fermiers, à des écologistes, ainsi qu'à des milieux réservés si ce n'est carrément opposés à l'armée.

La conjonction de ces intérêts divers a permis de récolter quelque 160 000 signatures pour appuyer une initiative populaire fédérale « Pour la protection des marais - Initiative de Rothenthurm », qui, au-delà du souci légitime de protéger un biotope d'importance européenne, aurait pour conséquence d'empêcher la construction de la place d'exercice de Rothenthurm.

Tout avait commencé avec le projet du Département militaire fédéral de fournir une caserne digne de ce nom aux troupes de Suisse centrale, complétée par une place d'exercice qui empiétait sur le marais de Rothenthurm. Les crédits nécessaires ont été approuvés par les Chambres fédérales. Mais la construction de ces ouvrages est encore bloquée par divers recours, de même que par cette initiative, qui sera soumise au peuple, le 6 décembre prochain.

Le Conseil fédéral, suivi par les Chambres, a proposé de rejeter cette initiative, déposée déjà en 1983, et lui a opposé un contre-projet indirect qui est en fait une modification de la loi fédérale sur la protection de la nature. Une modification d'ores et déjà approuvée par les Chambres fédérales, en juin 1987. Il en découle que la loi permettra d'améliorer la protection et l'entretien des biotopes en général - et non pas uniquement des marais et zones marécageuses — d'importance nationale, régionale et locale, de fixer les compétences financières respectives de la Confédération et des cantons en la matière, ainsi que les dispositions pénales en cas d'infraction. Cette révision législative n'est pas encore entrée en vigueur.

Les citoyennes et citoyens n'auront à se prononcer que sur l'initiative, le 6 décembre.